



**Centre Métropolis du Québec**  
**Immigration et métropoles**

*Publication CMQ-IM - n° 30*

**Les données « taboues » :**  
**la gestion des indicateurs ethniques dans**  
**les fichiers des services publics**  
**de Montréal**

Sylvie Gravel  
Université du Québec à Montréal

Annick Germain  
INRS – Centre Urbanisation Culture Société

Mai 2008



**Les données « taboues » :  
la gestion des indicateurs ethniques dans  
les fichiers des services publics  
de Montréal**

Sylvie Gravel  
Université du Québec à Montréal

Annick Germain  
INRS – Centre Urbanisation Culture Société

ISBN 978-2-922937-17-6  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2008

## Préambule

Ce projet de recherche s'inscrit dans la foulée de discussions organisées entre chercheurs et partenaires des anciens volets d'Immigration et métropoles (Volet 2 – Vie de quartier, trajectoires résidentielles, réseaux sociaux et gestion des équipements collectifs, et Volet 4 – Santé et services sociaux, sécurité publique, justice) ainsi que de discussions lors d'ateliers organisés à l'occasion de conférences Métropolis nationales et internationales.

Les résultats ont été présentés à la Conférence internationale organisée par le Centre interuniversitaire québécois des statistiques sociales (CIQSS) et l'Institut national d'études démographiques (INED), le 8 décembre 2007 à Montréal : *Statistiques sociales et diversité ethnique : doit-on compter, comment et à quelles fins?*

En plus d'avoir été soutenu dès le départ par Immigration et métropoles, le projet a obtenu du financement de deux institutions : Le Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales à la santé (CLR) affilié à la Direction de santé publique de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Programme d'aide à la recherche pour les nouveaux professeurs (PAFAC). Stephan Reichhold, directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), nous a accompagnées dans l'élaboration de ce projet et nous l'en remercions. Nous remercions également nos deux assistantes de recherche, Eliane Leclerc et Sophie Renaud.



# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>I. STRATÉGIES D'ENQUÊTE .....</b>	<b>3</b>
1. L'échantillon.....	3
2. L'enquête et ses surprises.....	3
3. Des cas de figure diversifiés.....	6
<b>II. RECUEILLIR DES DONNÉES ETHNIQUES.....</b>	<b>7</b>
1. Établissements ayant des mandats de protection .....	7
2. Établissements ayant un mandat d'assistance aux clientèles les plus démunies .....	9
3. Établissements ayant un mandat d'information, de planification des services et de recherche.....	11
<b>III. TRAITEMENT ET DIFFUSION DES DONNÉES .....</b>	<b>12</b>
<b>IV. ENJEUX ÉTHIQUES .....</b>	<b>15</b>
<b>V. PROTECTION DES INFORMATIONS.....</b>	<b>18</b>
<b>VI. EN GUISE DE CONCLUSION.....</b>	<b>19</b>
<b>Références.....</b>	<b>20</b>





## INTRODUCTION

TABOU; mot emprunté à l'anglais, adaptation du polynésien *interdit au profane, sacré*, popularisé par Jules Verne puis Freud (Totem et Tabou). Le dictionnaire historique du français le définit comme *ce sur quoi on fait silence par crainte ou pudeur, ce qui est exclu de l'usage commun*. Il a aussi un sens ironique *se dit d'une chose qui fait l'objet d'un respect exagéré, quasi sacré*.

Ce petit détour par le dictionnaire (Le Petit Robert) permet d'introduire la question des tensions relatives à l'usage des données sur l'ethnicité ... ainsi que le titre de cette présentation! Les « statistiques ethniques » font en effet régulièrement l'objet de débats, parfois acerbes, dans plusieurs pays. Le plus récent a opposé en France les signataires d'une pétition intitulée *Engagement républicain contre les discriminations* visant à dénoncer les statistiques dites dangereuses sur l'ethnie, la race, la religion et l'orientation sexuelle, aux signataires d'un manifeste intitulé *Des statistiques pour contrer les discriminations* (Le Monde, 12 mars 2007) pour sortir les discriminations de l'invisibilité. Ces débats sont d'autant plus passionnés qu'ils engagent des questions politiques importantes sur les fondements de l'État nation et de ses rapports avec les citoyens. Comme l'immigration internationale est de plus en plus prégnante dans le paysage de nombreuses métropoles occidentales, il y a gros à parier que les débats se poursuivront de plus belle. L'ethnicité fait donc plus que jamais partie de ce que l'on pourrait appeler des questions *sensibles*. Mais ce statut peut conduire à des attitudes opposées, allant d'une circonspection, voire d'un déni, à une obsession, voire à une « sur ethnicisation ».

L'ethnicité serait-elle donc devenue un sujet trop brûlant pour être traité par des « profanes », faut-il modérer son usage, en parle-t-on trop ou pas assez, bref n'est-on pas en train d'en faire un sujet tabou? Or si l'on regarde la littérature consacrée aux statistiques ethniques (ethnodata), l'essentiel de la recherche porte, en amont, sur la construction des catégories statistiques (définition et théorie de l'ethnicité; rapport à la norme; finalité politique; perspective d'équité, etc.) et ses effets (essentialisation de groupes sociaux; stigmatisation; racialisation, etc.), donc sur le pourquoi, ou alors les travaux se penchent sur le comment (accessibilité; mode de cueillette; validité, etc.). Peu de recherches ont été consacrées aux utilisateurs, donc sur le qui utilise ces données et le contexte institutionnel de cette utilisation. Le Canada fait certes partie de ces pays où les statistiques ethniques sont à la fois légitimes (même si certaines catégories comme l'origine ethnique ont fait débat dans le recensement canadien) et banalisées dans le langage courant. Il n'y a cependant pas unanimité sur les modèles d'intégration.

On pourrait aussi invoquer les décalages entre les conceptions affichées par les instances gouvernementales et les instances locales (municipales). Comme plusieurs auteurs l'ont

montré, les philosophies au chapitre de la gestion de la diversité sont parfois fort différentes à l'échelle des villes en dépit des contraintes et des encadrements politiques et juridiques nationaux (Alexander, 2003; Poirier, 2006). Comment se pose la question de l'utilisation des statistiques ethniques à l'échelon local ? Les différents contextes sectoriels dans lesquels œuvrent les institutions publiques ne viennent-ils pas infléchir les termes du débat? Très peu d'études abordent la question des contextes d'utilisation des données dans le secteur public, à l'exception de celles de Quan (Quan et al, 2006) ou de Simon et Stavo-Debaugé (2004) qui montrent que si certaines institutions recueillent des informations sur les origines ethnoculturelles de leurs clients, aucune ne les diffuse. On peut se demander si les attitudes des intervenants responsables de la gestion de ces statistiques sont les mêmes dans des secteurs aussi différents que la sécurité, la santé ou le logement social? Les statistiques ethniques sont-elles à leurs yeux des données taboues?

Des discussions régulières au sein du réseau *Metropolis* avec nos partenaires oeuvrant dans une variété de services publics concernés par les questions d'immigration, nous ont sensibilisées aux contraintes et impératifs propres à chaque secteur d'intervention. Pour les uns, ne pas pouvoir traiter de données ethniques constitue une entrave dans leurs interventions auprès de certaines clientèles. D'autres sont plutôt sensibilisés aux effets pervers de l'utilisation de telles données. Bref, même au « paradis des statistiques ethniques » (comme certains collègues étrangers aiment à qualifier le Canada), l'unanimité ne règne pas quant à l'opportunité de leur usage! Il nous a donc semblé utile de resituer le débat dans la particularité de ces différents contextes d'intervention. Nous avons donc mené une recherche résolument exploratoire sur les tenants et aboutissants de la collecte et de l'usage des données ethniques dans différents services publics à Montréal en interrogeant les gestionnaires responsables des fichiers administratifs susceptibles de contenir de telles données. Aux fins du présent exposé, nous utiliserons une définition assez lâche de l'adjectif ethnique puisque nous couvrirons à la fois les données sur l'ethnicité (origine ethnique, pays de naissance, langue, religion et éventuellement race) et sur l'immigration.

Après avoir brièvement présenté notre projet, nous évoquerons quelques surprises qui ont jalonné notre enquête, pour enfin présenter nos résultats relatifs à la cueillette, au traitement et à la diffusion des données ethniques.

# **I. STRATÉGIES D'ENQUÊTE**

## **1. L'échantillon**

Nous avons mené une enquête de juin 2006 à juillet 2007 auprès de quatorze établissements publics et parapublics montréalais dans les secteurs de la santé, de la sécurité, du logement, de l'emploi, de l'aide juridique, du transport et du loisir. Le choix des établissements est raisonné; au moins un et parfois deux ou trois établissements ont été retenus pour constituer l'échantillon. Les critères de sélection étaient la spécificité des services de l'établissement, son importance dans le réseau auquel il appartenait, et la disponibilité des gestionnaires. Ainsi, un type d'établissement du réseau de la santé a été écarté après quatre tentatives pour trouver un gestionnaire disponible et en poste depuis suffisamment de temps pour être apte à répondre aux questions liées aux enjeux politiques et éthiques que posent la gestion de données ethniques. Dans ce secteur, les changements organisationnels récents avaient eu pour conséquence de déplacer plusieurs des cadres en fonction.

Avant chaque entrevue en face à face, nous examinons la documentation accessible au public, d'abord sur les sites web des établissements, puis dans leurs centres de documentation pour voir s'il était fait usage de données ethniques. Nous avons ainsi consulté près de 200 documents. Mentionnons que pour un des établissements, la cueillette des données est incomplète. La recherche de documents a été peu fructueuse et l'entrevue en face à face avec le gestionnaire a été remplacée par un bref entretien téléphonique. Soulignons, qu'il s'agit d'un établissement ne disposant d'aucune donnée ethnique.

## **2. L'enquête et ses surprises.**

Le recrutement des gestionnaires responsable des données au sein des établissements n'a pas toujours été facile. Le sujet de notre enquête, la gestion des données ethnoculturelles, a suscité à la fois curiosité et perplexité. De façon générale, les établissements n'ont fait aucun obstacle à notre demande de rencontrer les gestionnaires. Ces derniers étaient toutefois étonnés de réaliser qu'ils se retrouvaient au centre d'une recherche alors qu'ils sont généralement sollicités pour fournir des données.

Pour répondre aux diverses dimensions abordées dans l'entretien, la majorité des établissements ont préféré déléguer plusieurs gestionnaires. L'entretien portait sur les aspects techniques de la gestion des données (variables utilisées, système informatique, système de protection des données nominatives, etc.) mais également sur des dimensions éthiques et politiques relatives à la cueillette, au traitement et à la diffusion des données concernant le profil ethnoculturel des clientèles. Généralement les entretiens se faisaient avec au moins

deux gestionnaires, celui qui avait les connaissances techniques et celui qui disposait des éléments de la mémoire collective ayant guidé les choix et les décisions organisationnelles. Pour les quelques établissements qui ne disposaient d'aucune donnée ethnique, nous avons généralement rencontré le gestionnaire des services à la clientèle ou à la planification connaissant l'historique de la constitution des fichiers.

Dans certains établissements, ceux qui disposaient de plusieurs types de fichiers, chaque gestionnaire s'est joint à l'entretien. On pense ici aux établissements qui gèrent les fichiers comprenant des informations à déclaration obligatoire incluant des données nominatives pour des suivis étroits de clientèles dites à risque et des fichiers de population provenant de source secondaire telle que le recensement canadien de la population. Dans certains établissements on pouvait compter jusqu'à cinq fichiers distincts. Les catégories de fichiers les plus courants concernaient : les dossiers nominatifs de suivi des clients ou des patients, des fichiers dénominalisés des cas recensés pour une problématique donnée, des fichiers de sondage menés auprès des usagers ou des usagers potentiels, des fichiers de plaintes en regard des services dispensés, des enquêtes périodiques et les fichiers du recensement canadien.

Selon le contenu des fichiers, l'accès aux données était restreint à un nombre précis de personnes ayant des fonctions spécifiques au sein de l'organisation. Ces rencontres de groupe ont permis à l'occasion aux gestionnaires de fichiers de constater que certains ignoraient leurs restrictions réciproques d'accès aux données au sein de leur établissement.

Notre requête auprès des directions des établissements pour rencontrer les gestionnaires de fichiers a été en maintes occasions transférée au comité d'éthique de l'établissement. Plusieurs directions étaient d'ailleurs confuses quant à l'obligation d'obtenir ou non un certificat éthique émis par leur propre organisation. Généralement, les établissements reçoivent des demandes de collaboration ou de participation à des projets de recherche qui concernent leur clientèle. Dans de tels cas, les établissements exigent que les chercheurs externes soumettent leur demande au comité de leur établissement et que ceux-ci se conforment à leurs propres règles éthiques. Or dans ce projet, les sujets interrogés sont des gestionnaires et non des clients. De plus, nous ne souhaitons pas disposer des données, mais interroger les gestionnaires de fichiers sur les politiques et les mécanismes qui régissent la gestion des données. Cette confusion a entraîné des délais et des négociations pour finalement obtenir un entretien avec le gestionnaire de fichiers, lequel entretien était alors accordé volontiers.

Pour la recherche documentaire, il s'est avéré que la stratégie de recenser les documents sur les sites internet était nettement insuffisante. Bien que les établissements fussent

en général dotés d'infrastructures importantes pour la prestation des services et la diffusion d'information, nous avons eu la surprise de constater que très peu de documents faisaient référence aux profils ethnoculturels de leurs clientèles. Or nous savions que de tels documents existaient, pour en avoir lus lors de travaux antérieurs. C'était sans compter avec la politique de diffusion des données officielles dictées par les ministères qui régissent les différents services. La majorité des publications officielles d'un établissement public est affichée sur le site internet d'un ministère et ce dernier n'y affiche que les données jugées pertinentes à l'exercice de ses fonctions. Sur les 167 documents examinés, 93 contenaient au moins une mention sur l'une ou l'autre des caractéristiques ethnoculturelles de leur clientèle. Pour seulement trois établissements, l'ensemble des documents recensés contenait systématiquement une telle mention. Alors qu'à l'opposé, dans deux établissements nous n'avons trouvé pratiquement aucune mention sur les caractéristiques ethnoculturelles de leur clientèle. Mais pour l'ensemble des autres établissements, environ un document sur deux traitait de la composition plurielle de la clientèle.

Dans plusieurs de ces établissements, les rapports annuels et les bilans d'activités évaluent toute référence aux réalités ethnoculturelles propres aux établissements montréalais. Toutefois, sur les sites internet locaux et dans les centres de documentation, nous avons trouvé des publications mentionnant les clientèles issues de l'immigration et des groupes ethnoculturels. Étonnamment, ces documents dressaient rarement systématiquement le profil des clientèles, mais décrivaient des problèmes de surreprésentation de groupes particuliers au sein de la clientèle (notamment comparativement à leur poids démographique dans la population montréalaise).

Ces publications internes, plus spécifiques aux réalités montréalaises du fait de la concentration métropolitaine de l'immigration, abordaient généralement des questions de bonnes pratiques professionnelles à l'égard de groupes ethnoculturels, linguistiques, religieux particuliers ou encore de catégories précaires particulières comme les réfugiés. Ces publications sur les bonnes pratiques étaient tantôt rédigées et éditées par une équipe interne, tantôt le fruit d'une réflexion par des intervenants cliniciens appartenant à un même ordre professionnel et publiant dans les revues et les journaux de leur ordre ou leur association, ou encore le fait d'une équipe de recherche externe à qui on avait confié le mandat d'évaluer l'implantation et les effets d'une intervention ou d'un programme expérimental. Dans un tel cas, les rapports d'évaluation étaient publiés conjointement par l'établissement et le centre de recherche auquel était affiliée l'équipe d'évaluateurs. Ces documents se retrouvaient rarement sur le site internet géré par le ministère auquel était rattaché l'établissement.

Les petites surprises que nous a réservées le déroulement de l'enquête nous ont semblé, rétrospectivement, fort instructives.

### 3. Des cas de figure diversifiés

Notre enquête se voulait attentive à la diversité des situations, notamment en explorant, au sein des secteurs publics et parapublics, une diversité de milieux d'intervention.

Comment se posaient dans chaque cas les questions relatives à la cueillette, au traitement et à la diffusion des données relatives au profil ethnoculturel des clientèles? Les pratiques des gestionnaires de fichiers administratifs étaient-elles les mêmes? Pouvait-on distinguer, au-delà de la diversité des milieux d'intervention, des ensembles présentant certaines similitudes?

Il est rapidement apparu que la ligne suivie par les établissements en matière de gestion des données ethniques renvoyait avant toutes choses à la mission de leur établissement et aux règles de droit qui l'encadrent et qui protègent la vie privée des personnes. Ces règles de droit limitent et circonscrivent la cueillette, le traitement et la diffusion des données aux seules informations nécessaires à l'exercice des fonctions de l'établissement. Toute information jugée personnelle ou permettant d'établir une distinction non justifiée entre les personnes est exclue des processus de documentation des clientèles. L'article 64 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels stipule que *Nul ne peut, au nom d'un organisme public, recueillir un renseignement personnel si cela n'est pas nécessaire à l'exercice des attributions de cet organisme ou à la mise en œuvre d'un programme dont il a la gestion.*

Nos engagements éthiques vis-à-vis de nos interlocuteurs ne nous permettent pas de faire état des normes encadrant chaque établissement à ce chapitre. Nous avons donc cherché à évoquer en termes généraux la nature des services offerts et les traits de la clientèle. Surtout nous avons tenté de regrouper les établissements en trois catégories en fonction des mandats dictés par les lois qui les encadrent. Ce regroupement conçu aux fins de notre enquête pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un débat intéressant en théorie des organisations.

Nous avons distingué trois types de mandat :

- un mandat de protection civile, individuelle ou collective;
- un mandat d'assistance aux clientèles les plus nécessiteuses;
- un mandat d'information, de planification et de recherche des services à la population.

Ces mandats ne sont pas nécessairement mutuellement exclusifs, mais orientent les établissements quant aux positions à adopter relativement à la cueillette, au traitement et la diffusion des données. Ce regroupement par mandat nous assure de présenter les résultats de façon intéressante tout en préservant l'anonymat des établissements. À cet effet, le lecteur doit être informé que l'exercice a atteint ses objectifs, puisque lors de la validation des résultats, certains établissements se sont attribués des propos qui appartenaient à un autre établissement regroupé sous la même catégorie. Alors attention de ne point associer certains propos à des établissements spécifiques puisque plusieurs partagent entre eux des actions qui peuvent confondre leur mission respective.

Parmi les 13 établissements étudiés, trois s'inscrivent plutôt dans la première catégorie, huit dans la seconde et deux dans la troisième. Nous utiliserons cette catégorisation pour présenter les résultats concernant successivement la cueillette, le traitement puis la diffusion des données ethniques.

## **II. RECUEILLIR DES DONNÉES ETHNIQUES**

Les résultats ici présentés décrivent les positions et les arguments ayant dicté les pratiques de cueillette des données qui caractérisent les profils des clientèles immigrantes, des communautés culturelles ou des minorités visibles ou audibles (linguistiques).

### **1. Établissements ayant des mandats de protection**

Les établissements ayant des mandats de protection civile, individuelle ou collective, sont généralement encadrés par une loi qui leur prescrit de recueillir toutes les informations nécessaires pour pouvoir dresser avec exactitude le portrait de la « clientèle » selon l'apparence, les habitudes de vie, les déplacements et les liens de leur clientèle avec d'autres personnes. On peut retrouver dans ces fichiers des variables sur le pays de naissance, les pays et les lieux de transition, le statut migratoire actuel et à l'arrivée, l'appartenance ethnique, raciale, religieuse, les compétences linguistiques, les lieux de cultes et de célébrations fréquentés. Ces données recueillies permettent de circonscrire les problématiques et de réagir promptement lorsque les risques pour la santé ou la sécurité des personnes sont imminents. Mais comme le soulignait un des gestionnaires interrogés :

« Cette cueillette d'information ne vise pas à faire du profilage ethnique ou racial, à la limite elle est même inutile. Mais grâce à ces informations, nous sommes en mesure de connaître indirectement le parcours de la personne,

son exposition aux risques, et les risques auxquels elle expose son entourage par ses allées et venues. »<sup>1</sup>.

Ces données sont recueillies avec un souci d'efficacité souvent dicté par l'urgence. Un autre gestionnaire explique :

« Quand tu dois travailler à relais avec un autre établissement, que tu dois agir rapidement pour éviter que la personne ne porte atteinte à sa vie ou à celle des autres, toutes les descriptions sont bonnes mêmes celles qui ne sont pas dans la rectitude politique. »

Nos interlocuteurs nous précisent cependant que ces informations sur le profil ethno-culturel des clientèles correspondent à un champ d'informations qui n'est pas systématiquement complété par tous les établissements d'un même réseau.

« En fait, chaque région accorde de l'importance à certaines caractéristiques des profils ethnoculturels des groupes qui composent sa population. C'est rare qu'à Montréal on complète le champ concernant le statut de Premières nations contrairement aux établissements qui desservent des territoires à proximité des réserves. »

Toutefois, au sein de certains réseaux, il y a des établissements qui sont désignés pour desservir spécifiquement, et dans certains cas exclusivement, la clientèle immigrante et réfugiée. Dans de tels cas, l'établissement est tenu d'inclure dans les profils entre autres les caractéristiques telles que le statut de résidence et celui de l'immigration, la durée de séjour au Canada, la langue maternelle et d'usage, des caractéristiques qui peuvent contribuer à entraver l'exercice des droits des clients.

« Dans notre établissement, cette cueillette de données est obligatoire [...] pour des consultations juridiques en immigration et la présence d'interprètes pour que les personnes [...] donnent un consentement éclairé à la poursuite des démarches qui peuvent avoir des conséquences juridiques importantes pour leurs proches. »

La multiplication des cas de figure est aussi importante dans les autres établissements et plus particulièrement dans les établissements ayant un mandat d'assistance aux clientèles les plus démunies.

---

<sup>1</sup> Selon les règles scientifiques, les propos de chaque établissement ont été, dans une version antérieure, numérotés. Toutefois, à la demande des établissements ayant validé les résultats, nous avons soustrait ces numéros afin d'éviter que les propos soient associés par convergence à l'un ou l'autre des établissements participant à l'étude.



## 2. Établissements ayant un mandat d'assistance aux clientèles les plus démunies

Plusieurs des établissements de l'échantillon ont une mission centrée sur un mandat d'offrir des services aux personnes démunies. Les caractéristiques de référence qui priment dans leurs évaluations sont, par exemple : un état de santé physique altéré ou limité, un état de santé mentale précaire, des revenus sous les seuils de pauvreté et l'absence de réseaux de soutien. Dans la plupart de ces établissements, aucune autre donnée ethnique que le pays de naissance n'est recueillie. Seules les caractéristiques mentionnées ci-haut prévalent dans les décisions d'accorder ou non les services demandés par la clientèle. Dans certains cas, la liste des clients par ordre prioritaire est établie à partir du numéro de dossier ou d'assurance sociale, pour éviter de privilégier certains demandeurs de manière indue. Un des gestionnaires nous précise :

« Les règles de droit qui régissent nos services sont formelles, aucune donnée sur les origines de nos demandeurs ne doit être consignée et considérée dans notre décision d'offrir le service ou non, seuls les revenus et la gravité de leur situation justifient que nous retenions ou non leur requête. Nos services seraient bien mal placés pour agir contrairement à cette règle d'équité et de justice sociale pour les personnes. Je pense qu'en ne consignait aucune de ces données nous évitions tout éventuel glissement vers une gestion discriminante ».

Si les règles de droit font obstacle à la cueillette officielle de données sur le profil ethnoculturel des clientèles, les organisations locales chargées de dispenser les services se retrouvent parfois dans des situations particulières les conduisant à tenter de « faire autrement ». Les pratiques parallèles de cueillette des données se font alors par souci d'efficacité des services, pour favoriser la participation volontaire ou obtenir le consentement éclairé de la personne. Un de nos gestionnaires notait que la connaissance empirique du milieu, la cueillette locale d'informations, comble en maintes occasions l'absence de données formelles pour agir efficacement :

« Dans certaines circonstances nos services doivent procéder à l'évacuation ou le déplacement des résidants, ou encore à une opération de transformation majeure de leur environnement. Quand tu te retrouves dans un secteur où habitent plusieurs personnes récemment immigrées, c'est un minimum de s'assurer qu'ils comprennent l'opération, que tu puisses les informer dans leur langue de l'opération et de ses conséquences. »

Certains établissements ayant un même souci d'efficacité de leurs services auprès des clientèles allophones, s'adressent aux organismes communautaires afin que ceux-ci tradui-

sent et transmettent aux membres de leur communauté l'information pertinente dans leur langue.

« Nous ne produisons pas de documentations à l'attention des allophones. L'information est parfois difficile à planifier parce qu'elle est liée à des événements soudains ou accidentels. Mais nous transmettons aux médias ethniques, les journaux et les radios, les capsules d'information utiles aux usagers. »

Si certains établissements sont formels sur les positions adoptées et interdisent toute cueillette de données ethniques, les gestionnaires n'en déplorent pas moins certaines incohérences se répercutant sur l'efficacité de leurs services :

« Je ne crois pas qu'un jour notre établissement changera de position quant à cueillette des données sur le profil ethnoculturel de nos demandeurs. Mais nous sommes bien conscients qu'on ne dispose pas d'indicateurs pour documenter ou mesurer les besoins des [...] immigrants. Même si on procède par sondage ou par consultation dans le milieu pour savoir si telle ou telle chose pourrait être plus efficace, nous pourrions difficilement en mesurer les effets ».

Pour d'autres établissements, si la cueillette de données sur le profil ethnoculturel de leur clientèle n'est pas officiellement transmise aux autorités ministérielles, les informations sont systématiquement consignées par toutes les directions et les services au sein de l'établissement. Dans les établissements où la clientèle immigrante, allophone ou en attente de statut est importante au point de caractériser le profil de la majorité de la clientèle, la direction générale demande à l'ensemble de ses employés de consigner ces informations dans la prestation de leurs services. Dans cet ordre d'idée, un gestionnaire nous mentionnait que dans son établissement :

« Les nouveaux employés seront formés, dans le cadre des activités d'initiation, sur les moyens fiables de consigner de telles informations. Par exemple, on leur indique l'importance de distinguer les réalités sous-jacentes entre l'appartenance ethnoculturelle et le pays de naissance, le statut à l'immigration et le statut actuel, les langues parlées à la maison et les langues d'usage dans les services, etc. Pour nous, cela a des incidences majeures sur la qualité de nos services, sans parler de la dimension financière. Les personnes réfugiées ou en attente de statut n'ont pas accès aux mêmes services, certains services peuvent être facturés au gouvernement fédéral et pas les autres. Il y a aussi les frais de traduction et d'interprétation que l'on doit être en mesure de justifier. »

Si certains établissements soutiennent une cueillette de données sur le profil ethnoculturel avec des orientations claires et des moyens techniques, d'autres établissements laissent cette décision à la discrétion de chacun des secteurs ou des départements. En fait, les directions peuvent demander de consigner des informations sur l'origine de leur clientèle si cette information est pertinente à la prestation de leur service ou l'exercice de leur fonction. Par exemple, pour certains départements, il est pertinent de demander l'origine des sujets chez qui on soupçonne une maladie endémique dans certains pays ou une maladie génétique dont la prévalence est plus élevée dans certains groupes ethnoculturel, religieux ou racial. À cet effet, un gestionnaire mentionne :

« Dans certains départements, les professionnels sont tenus de documenter l'origine des patients afin de poser un diagnostic adéquat. Mais cela dépend de la spécialité du département. Certains vont systématiquement le demander alors que pour d'autres, l'information n'est pertinente que dans des cas d'exception. C'est pour cette raison que l'information est consignée dans les dossiers mais jamais traitée sauf pour des études particulières ou des opérations de vigie ponctuelle. »

### **3. Établissements ayant un mandat d'information, de planification des services et de recherche**

Les établissements ayant un mandat d'information et de planification des services vont documenter le profil ethnoculturel des groupes de clients à partir de sources externes. Les principales sources sont les registres d'admission des services, les sondages et le recensement de Statistique Canada. Généralement, sauf dans le cas de sondages, ces établissements de planification ne sont pas les premiers dépositaires de ces données; elles leur sont généralement transmises par les établissements qui dispensent des services directs aux personnes. Mais ces établissements ayant un mandat d'information et de planification reçoivent des établissements de services, les mêmes données exigées par les ministères et en conséquence ne disposent pas de données ethnoculturelles sur les clients.

« Notre établissement a des infrastructures qui lui permettent de documenter le profil des patients, des clients, des usagers et des populations résidentes sur les territoires desservis par les établissements dispensant des services. Ainsi, il est possible de comparer les clientèles qu'ils desservent avec les clientèles potentielles et d'en apprécier les écarts, mais plus souvent sur des caractéristiques socioéconomiques ou de genre. On a accès aux fichiers des données non agrégées de Statistique Canada et on choisit les caractéristiques les plus appropriées pour décrire les profils de population, mais ces caractéristiques ne sont pas toutes disponibles dans les fichiers des clients et usagers. »

Les sondages sur l'usage des services sont aussi une source importante d'informations. Mais la cueillette des données sur les caractéristiques ethnoculturelles n'est pas systématique, elle est plutôt ponctuelle.

« Occasionnellement, par nos sondages on va tenter de connaître les besoins particuliers des clientèles immigrantes ou allophones. Mais comme les variables retenues pour les circonscrire ne sont pas des champs obligatoires, les informations sont souvent incomplètes et peu fiables. »

De façon générale donc, on a vu que les établissements recueillent des données en fonction de leur mission et des règles de droit qui leur sont dictées par les lois qui encadrent cette mission. Les établissements ayant un mandat de protection civile, individuelle ou collective recueillent maintes informations par souci d'efficacité de leurs services. Alors que les établissements disposant d'un mandat d'assistance aux clientèles les plus nécessiteuses ne procèdent pas à une cueillette officielle des données ethnoculturelles, mais peuvent localement consigner par souci d'efficacité des informations sur le profil linguistique ou sur le statut des personnes. Finalement, les établissements qui ont un mandat d'information et de planification, feront le plus souvent un profil des populations par traitement secondaire de données provenant de Statistique Canada ou de sondages ponctuels. Mais on a vu aussi que les cas de figure pouvaient être aussi diversifiés à l'intérieur des établissements.

Au sein des établissements, les politiques qui encouragent et soutiennent la cueillette des données, ne sont pas nécessairement les mêmes pour la diffusion. Voyons à présent ce qu'il en est.

### **III. TRAITEMENT ET DIFFUSION DES DONNÉES**

Parmi les établissements qui recueillent des informations sur le profil ethnoculturel de leurs clientèles, très peu les traitent et encore moins les diffusent. Les établissements qui disposent de telles données sont très réticents à les traiter parce que ces données sont jugées, par plusieurs, comme étant peu fiables. L'établissement qui dispose d'un des fichiers les plus importants, contenant plusieurs des variables ethnoculturelles (appartenance ethnique, appartenance raciale, langue maternelle, langue parlée à la maison, appartenance religieuse) estime en effet :

« Nous avons fait des tests de fiabilité sur ce type de données. Seulement 20 % des données ethnoculturelles étaient saisies, et de celles-ci, 50 % étaient erronées. Par exemple, il est fréquent que la langue maternelle du client ne concorde pas avec celle du proche parent. En fait, la fiabilité des données ethnoculturelles dépend de l'importance accordée à l'information

par le professionnel qui complète l'ouverture du dossier. Je caricature, mais pour certains professionnels tout client noir est Haïtien. Actuellement nous ne disposons pas de ressources suffisantes pour valider et corriger les informations manquantes ou incohérentes. Pour nettoyer notre fichier, cela prendra des années. »

Parce que les données sont peu fiables, l'établissement ne permet aucune diffusion ou transmission. L'établissement préfère se fier aux observations empiriques de ses équipes professionnelles pour modifier ses pratiques auprès d'un groupe ethnique ou racial.

« On n'attend pas pour agir ou réagir à une situation qui nuit à nos clientèles. Les présomptions de traitements injustes ou de discriminations sont prises en charge automatiquement sans pouvoir malheureusement mesurer l'ampleur initiale du problème ni l'impact ni les effets des mesures déployées pour corriger la situation. »

D'autres établissements procédant à l'ouverture de dossiers uniquement sur la présentation de preuves d'identité, conignent des données généralement très fiables. Toutefois, le traitement et la diffusion ne sont pas systématiques; ils ne le font que sur demande. Les établissements consentent à traiter ces données pour des demandes spéciales ayant préalablement obtenu l'approbation de leur comité d'éthique. De plus, ils vont imposer les modalités de transmission de l'information afin de s'assurer qu'aucune donnée ne puisse être croisée ou mener à l'identification d'une personne. Dans cet ordre d'idée, un gestionnaire nous rapportait que :

« Compte tenu de la nature de nos services, nous conignons beaucoup d'informations nominatives (nom, numéro d'assurance sociale, numéro de passeport), personnelles (âge, sexe, niveau d'études complétées) et sur le parcours migratoire (pays de naissance, statut migratoire, date d'arrivée au Canada et la langue maternelle). Nous traitons systématiquement les informations sociodémographiques pour suivre l'impact de nos programmes qui ciblent des groupes particuliers tels que les femmes, les jeunes ou les travailleurs âgés, etc. Toutefois, il est arrivé que des organismes communautaires, dont la mission est en complémentarité de nos actions, nous sollicitent pour obtenir des indications sur un groupe particulier. Je me souviens d'un organisme qui voulait recruter des femmes scolarisées en provenance du Moyen-Orient pour développer des ateliers en [...]. Pour ce projet, nous avons fourni à l'organisme communautaire la liste des codes postaux des secteurs de résidence où se concentraient les femmes de notre clientèle correspondant à ces critères. L'organisme en question a distribué dans cette zone résidentielle une invitation s'adressant aux femmes, les conviant à participer aux ateliers. »

Le traitement et la diffusion des profils ethnoculturels des clientèles ne sont pas une pratique courante, et encore moins pour des fins publiques. Toutefois, dans maints documents on trouve des positions institutionnelles à l'effet d'accorder une attention particulière aux groupes d'immigration récente, à certains groupes d'allophones ou encore d'afficher du respect face aux convictions religieuses. Dans d'autres cas, le souci d'améliorer les bonnes pratiques professionnelles portera sur la surreprésentation d'un groupe au sein de la clientèle comparativement à sa présence dans la population en général.

Chaque projet de diffusion des données ethnoculturelles est l'objet d'une appréciation éthique sur les risques potentiels de stigmatisation, de discrimination ou de récupération médiatique pouvant aller à l'encontre des personnes (clientèle).

Si le non-traitement et la non-diffusion des données ethnoculturelles sont des positions quasi unanimes, certains établissements sont par contre très fiers de traiter et de diffuser des données concernant leurs employés. Leur bulletin témoigne de cette fierté : les équipes d'interventions sont photographiées et l'origine de chacun est nommée.

Les établissements qui ont adopté depuis quelques années ces politiques d'accès à l'emploi des groupes et des minorités ethnoculturelles et visibles diffusent les données d'une part pour rendre compte de l'application de la politique gouvernementale en matière d'équité en emploi et d'autre part pour rehausser leur image.

« Il est important que notre organisation reflète par la composition de ses équipes, par la provenance de ses employés, une image pluraliste, une image correspondant à la réalité montréalaise. Maintenant, notre défi est d'étendre cette réalité aux postes de gestion. Nous avons aussi mené une campagne de promotion des professions dans notre secteur d'activité dans les écoles où se concentrent les jeunes de minorités visibles, pour les intéresser à postuler, pour avoir une relève qui soit à la hauteur de cette image d'organisation pluraliste. »

Dans les établissements où les données ethnoculturelles sont suffisamment fiables et complètes, elles ne sont traitées que pour des usages internes de rétroaction pour guider des orientations stratégiques, pour amener une réflexion sur l'amélioration des pratiques professionnelles, pour formuler des recommandations au ministère sur les services dans le contexte montréalais. Rarement le traitement est fait dans l'idée d'une diffusion, sauf pour dresser le profil pluraliste des équipes d'intervention.

## IV. ENJEUX ÉTHIQUES

Pour l'ensemble des établissements, la présence d'une clientèle immigrante n'est pas nouvelle. Les vagues d'immigration et de requérants au statut de réfugié se sont succédé depuis des décennies et le phénomène est irréversible. Malgré ce constat général, les établissements qui ne recueillent pas et ne traitent pas de telles données, vont probablement maintenir le statu quo dans leurs pratiques de cueillette, de traitement et de diffusion tant que leurs grandes instances décisionnelles maintiennent des orientations en ce sens. Comme le souligne un des gestionnaires :

« Le ministère ne s'intéresse pas à ce sujet, par contre ces débats sont très présents localement, au sein des équipes de services de certains territoires. Compte tenu de leur relative autonomie dans la prestation des services, plusieurs secteurs montréalais retiennent des informations pour documenter le profil des demandeurs et la nature des demandes d'aide adressées à leurs services. Mais ces informations ne sont jamais transmises à l'instance provinciale. »

Ce décalage de perception entre échelles d'intervention est bien sûr en partie lié à la forte concentration (8 sur 10) des immigrants dans la seule métropole montréalaise, qui fait de cette dernière une zone d'intervention tout à fait atypique, vue d'un point de vue provincial. On peut penser cependant que les pressions politiques pourraient jouer dans l'actualisation de ce débat. Mais nous constatons que peu d'établissements subissent de telles pressions. Pour certains, la solution a été de démocratiser les processus d'adaptation des services en invitant, sur une base permanente et officielle, des représentants des communautés à siéger à des comités consultatifs. Notons que ces membres ne font pas nécessairement l'unanimité au sein des groupes militants.

Un établissement de notre échantillon a procédé à une analyse de son service suite aux revendications de groupes communautaires militant contre la discrimination raciale. Des événements publics impliquant de jeunes noirs ont semé le doute sur les pratiques de profilage ethnique au cours des opérations de surveillance des lieux et de l'émission des constats d'infraction.

« À cette occasion, la haute direction de notre établissement a mandaté une équipe afin de vérifier chacune de ces opérations incriminantes et de documenter les dynamiques entre nos agents et les jeunes des minorités visibles ».

Certains gestionnaires, ceux qui travaillent pour des établissements ayant un mandat d'offrir des services aux plus défavorisés, abordent l'enjeu éthique de ne pas recueillir ni traiter ni diffuser des données ethnoculturelles sous l'angle de la définition de la pauvreté.

« Notre organisation n'inclura probablement jamais de telles données parce qu'éthiquement elles ne sont pas utiles pour établir le niveau d'urgence pour contrer la pauvreté de nos clientèles. Tant que l'immigration ne sera pas décrite comme un élément contribuant à la pauvreté, on ne peut espérer l'inclusion de telles variables dans nos fichiers. Toutefois, nos fichiers comprennent, depuis quelques années, les femmes victimes de violence conjugale comme caractéristique particulière de cette notion d'urgence-pauvreté qui qualifie un contexte de vie et non pas juste un niveau de revenu. »

Dans une réflexion similaire à cette dernière sur les facteurs contribuant à la notion d'urgence-pauvreté des clientèles, un gestionnaire s'interroge sur les conséquences éthiques advenant que de telles variables soient prises en compte dans les décisions de son établissement.

« En effet, si on en venait à s'apercevoir que la majorité des individus [bénéficiaires de nos services] étaient immigrants, peut-être que les réactions politiques seraient différentes de celles d'aujourd'hui. Ainsi, il vaut peut-être mieux pour nous de ne pas collecter ces données. »

Par contre, les établissements qui, de par leur mandat de protection recueillent et traitent ces données, posent le problème éthique à un autre niveau, celui de la rétroaction dans les équipes et de l'adaptation des services à la lumière de ces connaissances. Deux gestionnaires ont mentionné que leur établissement faisait systématiquement une opération sur les informations sur les profils ethnoculturels des clients au sein des équipes.

« Dans mon établissement, deux fois par année, je produis à la demande de la direction générale, des données statistiques incluant le profil ethnoculturel de la clientèle. Ces tableaux de bord décrivent le volume de clientèles dans les services et la qualité des suivis offerts. Mais toutes ces informations sont croisées selon le pays de naissances, la langue maternelle et le statut d'immigration des clients. Cela permet à l'équipe de direction d'ajuster les allocations de ressources aux services. En termes de planification, nous pourrions faire beaucoup plus avec nos données si nous avions les ressources pour les valider et les exploiter. »

« Au niveau ethnique, ces données nous permettent de mieux cerner la clientèle et de rejoindre plus efficacement certaines communautés [...]. Au niveau religieux, la rétroaction sur les caractéristiques de nos clientèles, a permis de nous adapter, de maintenir un service laïc tout en respectant chacune des confessions religieuses qui cohabitent dans notre établissement. »



Pour un des établissements, les problèmes de rétroaction sont réels, mais ils ne sont pas liés à une volonté organisationnelle de veiller à l'adaptation culturelle des services. L'établissement est très à l'écoute des observations faites par les professionnels quant aux besoins des clientèles immigrantes, issues des communautés culturelles ou des minorités visibles.

« Il n'y a pas de problème éthique dans la gestion interne ou externe de ces données. Mais il y a des problèmes techniques de saisie, de fiabilité, de validité, de cohérence et de sécurité de ces données qui sont beaucoup plus préoccupants, et devront être résorbés avant d'utiliser ces données à des fins de planification. »

Pour un autre établissement qui recueille, traite et transmet de telles données, le problème se situe dans l'interprétation des données.

« Ne pas toujours avoir une vision d'ensemble, une connaissance des contextes de prise en charge de ces clientèles, peut faire place à de mauvaises interprétations des problèmes associés aux communautés culturelles. Par exemple, notre établissement note qu'elle intervient fréquemment pour des événements malheureux dans une communauté particulière. Est-ce un vrai problème de prévalence ou est-ce que le problème nous est davantage rapporté à cause de nos entrées dans ce milieu? Toutefois, ne pas diffuser de telles données peut minimiser les chances d'adaptation de certains programmes ou services. »

Certains établissements disposent d'une information abondante pour décrire ces clientèles immigrantes, réfugiées ou issues des communautés culturelles, religieuses et raciales, mais il n'y a pas de volonté politique de le faire. Mais cela n'empêche pas les établissements d'adapter leurs services.

« Par exemple, je ne sais pas si c'est cette communauté culturelle particulière qui a fait la requête pour obtenir [cet équipement] ou si ce sont des gens à l'interne qui l'ont fait. Je suppose qu'il s'agit d'un dialogue entre la direction et la communauté parce qu'aucune demande de traitement de données ethnoculturelles n'a été faite pour planifier ou justifier cette adaptation de service. »

Les enjeux éthiques sont de plusieurs ordres. Les établissements rapportent des enjeux idéologiques de justice sociale, d'autres sont liés aux conceptions de la vulnérabilité et des facteurs qui peuvent y contribuer, ailleurs enfin, dans les établissements les mieux équipés pour opérer une telle gestion des données, on déplore le manque de fiabilité des données et l'absence de mécanismes pour les valider et les corriger.

## V. PROTECTION DES INFORMATIONS

Pour les gestionnaires interrogés, les établissements sont soucieux, globalement, de la protection à la vie privée dès qu'il est question de données ethnoculturelles. En fait, la majorité des établissements, tant ceux qui sont liés à un mandat de protection individuelle ou collective, que ceux qui sont liés à la prestation de services aux personnes démunies ou ciblées, disposent généralement de plusieurs informations nominatives et sociodémographiques qui pourraient porter atteinte à la vie privée tout autant que des informations portant sur les caractéristiques ethnoculturelles.

Plus l'organisation dispose d'une infrastructure informatique importante et moderne, meilleurs sont les moyens pour protéger la vie privée des clients. Les établissements qui ont fait le virage du dossier électronique ont généralement implanté des systèmes de protection hautement sophistiqués. Ainsi, les établissements qui disposent d'un dossier-client totalement informatisé ont conçu des systèmes d'accès au dossier réservés aux seules personnes mandatées. Ainsi, pour un même client bénéficiant des services de deux directions du même établissement, les professionnels impliqués dans le suivi de ce client ont des clés d'accès aux seules informations concernant leur champ de pratique. Très peu de gestionnaires ont un accès sans restriction aux dossiers des clients, et de façon régulière, leurs codes d'accès sont changés afin d'éviter toute tentative de piratage des systèmes d'accès.

Par contre, dans les établissements qui ne disposent pas de dossiers électroniques les moyens sont très rudimentaires.

« Nous sommes une très petite organisation, mais nous disposons de beaucoup d'informations nominatives et confidentielles incluant des informations sur le parcours migratoire, de quoi à rendre les avocats envieux. Pour protéger la vie privée des [...], nous limitons la consultation du dossier aux intervenants cliniques, par des barrières physiques (classeurs verrouillés) et en exerçant un contrôle humain : l'adjointe vérifie en fin de journée que tous les dossiers soient dans le classeur protégé. »

Les mesures de protection que nécessite la gestion de telles données sont des motifs d'inquiétude pour les établissements. Le moindre manquement aux barrières de sécurité d'accès aux fichiers peut avoir des conséquences malheureuses en termes de discrimination et de traitement injuste.

## VI. EN GUISE DE CONCLUSION...

Au terme de cette étude exploratoire auprès des gestionnaires de fichiers administratifs dans une douzaine d'établissements publics et parapublics montréalais, nous pouvons poser la question suivante : les données ethnoculturelles sont-elles des données taboues? Il semblerait que non. En général, les gestionnaires interrogés considèrent qu'il est utile de recueillir des informations sur les profils ethnoculturels des clientèles afin de réduire les inégalités entre les groupes et de circonscrire les problèmes de discriminations systémiques. Ils sont notamment très sensibles à la question de la sous ou de la sur représentation de certains groupes au sein de leur clientèle. Toutefois, le traitement et la diffusion de ces données ainsi que la protection de la vie privée demeurent un sujet sensible. L'utilité des données est au cœur de leurs préoccupations, mais ils se préoccupent plus encore de leur fiabilité.

Les données ethnoculturelles ne sont pas des données taboues, mais des données sensibles. Des tensions demeurent entre ne pas en recueillir afin de ne pas créer un terrain propice à la stigmatisation et pouvoir en disposer pour mieux servir leurs clientèles vulnérables. Les procédures éthiques ne sont pas non plus toujours limpides et compliquent à l'occasion la démarche des gestionnaires. Mais notre enquête n'a à aucun moment suscité une discussion enflammée sur les dangers de l'utilisation de données ethniques, pas plus qu'elle n'a été banalisée par nos interlocuteurs. Il semble donc se dégager une même vision sur le caractère sensible de ces données, vision qui inspire prudence et circonspection. Cela dit on note aussi une grande variété de cas de figure d'un établissement à l'autre, voir parfois au sein d'un même établissement. Les particularités des secteurs d'intervention pèsent lourdement sur les pratiques des gestionnaires en raison des encadrements législatifs qui définissent leurs mandats, mais sans doute aussi en fonction de la vision qu'ils ont des problématiques sur lesquelles ils interviennent. Il faudrait en tout cas pouvoir comparer de manière plus systématique les perspectives adoptées par différents gestionnaires au sein d'un même secteur d'intervention. Voilà qui dessine sans doute une autre avenue de recherche...

Cela dit, notre recherche montre que si les gestionnaires ne doutent pas de l'utilité des données ethniques, ils s'interrogent sur leur utilisation. Leurs préoccupations s'inscrivent dans un souci de cohérence avec la mission de leur établissement mais aussi de respect des règles de protection de la vie privée. Et c'est probablement dans ces termes que doit être fait le débat sur les exigences de la lutte aux discriminations.

## Références

- Alexander, M. (2003). Local policies toward migrants as an expression of host-stranger relations, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 29(3): 411-430.
- De Rudder, V., et F. Vouc'h (2006). « Quelles statistiques pour quelle lutte contre les discriminations ? », *L'homme et la société*, N° 160-161, p. 239-253.
- Hamel, P. J., J. Mongeau et N. Vachon (2007). « Scruter les modalités de fabrication des indicateurs ou qu'attend-on d'un sushi? », dans G. Sénécal (dir.), *Les indicateurs socio-territoriaux, Perspectives et renouvellement*, Presses de l'Université Laval, p. 59-87.
- Jacobs, D., et R. Andrea (2005). « Construction et importation des classements ethniques. Allochtones et immigrés aux Pays-bas et en Belgique », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 21, p.35-59.
- Laplanche-Servigne, S. (2007). « L'anti-racisme face aux statistiques dites « ethniques » : l'enjeu de la mesure dans la lutte contre le racisme et les demandes de reconnaissance des minorisés en France et en Allemagne », Communication présentée au colloque *Statistiques sociales et diversité ethnique. Doit-on compter, comment et à quelles fins?*, CIQSS-INED, Montréal, 6-8- décembre, 18 pages.
- Le Monde. (12 mars 2007). Statistiques contre discriminations.  
[http:// www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3224,26-881946](http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3224,26-881946).
- Poirier, C. (2005). La gestion municipale de la diversité ou l'émergence d'un champ de recherche : genèse et perspectives, *INRS – Urbanisation, Culture et Société*; Document de recherche, 70 pages.
- Quan, H., Wong, A., Johnson, D., Ghali, W. (2006). The Public Endorses Collection of Ethnicity Information in Hospital: Implications for Routine Data Capture in Canadian Health System, *HealthCare Policy / Politiques de Santé*, vol. 1 (3) : 55-64.
- Simon, P. (2007). Statistiques « ethniques » et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Simon, P., Stavo-Debauge, J. (2004). Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence, *Sociétés Contemporaines*, (53) : 57-84.
- Simon, P. (1997). « La statistique des origines. Race et ethnicité dans les recensements aux États-Unis, Canada et Bretagne », *Sociétés Contemporaines*, N° 26, p. 11-44.